



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Avec le programme de CEE ReMoVe, de nouveaux financements pour accélérer le recours à des transports plus vertueux

50% du programme dédié au fluvial

Le report modal vers un transport plus vertueux, moins énergivore et moins émissif est indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en 2050 que s'est fixé la France. La signature officielle ce jeudi 22 décembre 2022 du programme CEE ReMoVe, en présence des ministres chargés de la transition énergétique et des transports, contribuera pleinement à accélérer le recours aux modes de transports massifiés, plus écologiques, et en particulier au fluvial.

Le secteur des transports est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie et celui qui émet le plus de gaz à effet de serre du pays. Pour atteindre ses ambitions l'Etat met en œuvre un nouveau programme de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) pour accroître les efforts d'efficacité énergétique du transport et de la logistique : ReMoVE.

Ce programme global permet d'accélérer le report modal des marchandises de la route vers les modes de transport massifiés que sont le fluvial, le maritime (cabotage) et le ferroviaire et accompagne la transition énergétique des flottes de transport de fret.

« Pour la 1ère fois et à l'initiative de VNF, tous les acteurs de la logistique se regroupent autour d'un programme d'action concret en faveur du report modal vers les trois modes massifiés que sont le ferroviaire, le fluvial et le maritime. C'est la première démarche commune de cette ampleur » se félicite Thierry GUIMBAUD, Directeur général de Voies navigables de France (VNF).

La signature de la convention ReMove acte le lancement officiel du programme qui se concrétisera dès 2023 par le lancement par VNF d'appels à projets de report modal ou encore par la mise en place d'un centre de services porté par E2F afin d'accompagner de A à Z les exploitants fluviaux dans le verdissement de leur flotte.

Porté par l'Ademe et neuf autres porteurs associés, représentant les modes fluvial (E2F et VNF), ferroviaire (UTP), maritime (Cluster Maritime Français) et les clients

chargeurs (AUTF) et commissionnaires de transport (TLF), le programme ReMoVe s'appuie sur deux dispositifs :

- **REMO** en faveur du REport MOdal du transport routier de marchandises vers les modes massifiés (fluvial, ferré et cabotage maritime)
- **LOG-te**, pour le Verdissement et la Transition Energétique et des flottes de transport massifié et alternatives à la route

Par le biais des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, ReMoVe appuiera son action particulièrement dans les grandes agglomérations concernées par des zones à faibles émissions mobilité en France.

Concrètement, le programme ReMoVe permettra dans ces deux domaines de contribuer financièrement aux opérations de sensibilisation, aux études techniques, à la prise en charge financière d'une partie des ruptures de charge pour passer du mode routier au mode ferroviaire et/ou fluvial, comme les coûts de manutention (chargement, déchargement, location de matériel, éventuellement location d'un terre-plein ou quai...) et les coûts de pré et post acheminement (dit « brouettage »).

Pour ce qui concerne le secteur fluvial, le programme favorisera notamment la montée en puissance d'un Centre de Services pour accompagner les transporteurs fluviaux leurs projet de verdissement de flotte.

Pour Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF, « Le programme sera particulièrement utile aux acteurs du secteur fluvial particulièrement concernés par les Jeux 2024 et notamment la préparation de la cérémonie d'ouverture durant laquelle les athlètes défileront sur une centaine de bateaux. L'ensemble de la filière fluviale, sous l'impulsion de VNF, est pleinement mobilisé pour relever le défi du verdissement de la flotte. »

Le programme ReMoVe a suscité un intérêt spontané de trois obligés, qui ont décidé d'en financer la mise en œuvre : Distridyn, EDF et Total Energies Marketing France.

Ces financements privés s'ajoutent aux nombreux dispositifs publics déjà mis en œuvre pour inciter au report modal.

Le fluvial au cœur du programme ReMoVe

Le lancement de ce nouveau programme concourt directement à l'amélioration de la compétitivité et la visibilité du mode fluvial et vient renforcer l'arsenal de dispositifs existants pour favoriser le report modal vers le fluvial (cf annexe).

En effet, avec près de 19M€ mobilisés en sa faveur sur l'enveloppe globale de 38M€ prévue sur 4 ans, le mode fluvial est au cœur de ce nouveau programme.

A l'initiative de sa création et porteur associé du programme, Voies navigables de France VNF et l'association E2F sont particulièrement mobilisés dans sa mise en œuvre : plusieurs centaines d'acteurs fluviaux sont en effet à sensibiliser et accompagner techniquement pour leur transition énergétique, mais aussi pour accompagner un maximum de chargeurs de l'industrie et de la distribution, et de

commissionnaires de transport & entreprises de transport routier dans leur transition vers le mode fluvial, en lien étroit avec les fédérations de transporteurs et logisticiens.

Ce programme CEE permet également d'accélérer les aides pour le verdissement de la flotte. Les besoins sont importants en la matière et notamment dans la perspective de la cérémonie d'ouverture des Jeux 2024 sur la Seine.

Le fluvial est le mode de transport de fret le plus écologique.

Il émet jusqu'à **5 fois moins de CO2**

A la tonne transportée, le fluvial est près de **4 fois moins énergivore** et jusque 10 fois moins en zone urbaine.

Le fluvial **entre finement (et sans nuisance pour les habitants) au cœur des grandes villes** qui se sont développées historiquement autour du fleuve.

Le réseau VNF est **fluide et non saturé** et offre une excellente pénétration des centres-villes en évitant la congestion routière des grandes agglomérations.

Les délais de livraison sont respectés, et les accidents évités.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

Contacts presse

Voies navigables de France Direction de la Communication

Julie Cousein
06 98 36 41 64
julie.cousein@vnf.fr

Agence Maarc

Pauline Carde
06 32 03 22 55
pauline.carde@maarc.fr

Ando Razakarisoa
09 72 22 00 68
ando.razakarisoa@maarc.fr

ANNEXE :

Les dispositifs d'aides existants en faveur du report modal vers le fluvial

- Les Fiches Opérations Standardisées CEE

- qui permettent de financer en partie les investissements en matériels liées au report modal vers le fluvial : acquisition d'une Unité de Transport Intermodal fleuve-route neuve, d'une barge neuve pour le transport de marchandises, ou encore d'un automoteur fluvial neuf.

- pour accompagner le verdissement des flottes : de façon complémentaire à la fiche TRA-EQ-124 pour financer les branchements électriques des bateaux à quai, la toute nouvelle fiche TRA-EQ-126 portée par VNF et les opérateurs fluviaux permettra d'accompagner financièrement la remotorisation électrique des bateaux fluviaux.

- **Le programme CEE EVE2**, animé par l'ADEME, qui vise également à réduire les émissions CO2 et à améliorer la performance carbone et énergétique des transports et de la logistique, en sensibilisant et formant les acteurs à la réduction de leur empreinte énergétique.

- **L'aide à la pince** pour la rupture de charge, piloté par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire ;

- **Le Plan d'Aide au Report Modal (PARM)** : dispositif porté par VNF depuis 2013, il vise à aider les chargeurs à étudier, expérimenter et basculer leurs flux vers le mode fluvial. Il accompagne financièrement les entreprises souhaitant intégrer la voie d'eau dans leurs chaînes logistiques à chaque étape du montage d'un projet fluvial : aide à la réalisation d'études logistiques, à l'expérimentation du transport fluvial et à l'acquisition d'équipements de manutention et parfois d'infrastructures. En dix ans et sur deux éditions du PARM, VNF a accompagné 54 études de projets de report modal et 36 essais de transport fluvial. Au-delà de ces 90 études et essais, le PARM a permis la concrétisation de 76 décisions de chargeurs d'investir dans le fluvial. Le PARM, qui génère plus d'un milliard de tonnes kilométriques par an (pour mémoire : transport fluvial : environ 7 milliards de tonnes kilométriques par an) est co-financé par les régions Ile-de- France, AURA et PACA.

- **Le Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI)** : porté par VNF, le dispositif aide financièrement les entreprises pour adapter les flottes fluviales aux exigences environnementales et/ou à des contraintes logistiques spécifiques. Il est aujourd'hui le guichet unique d'aide au financement public pour ce type de besoins. Depuis 2008, plus de 1500 projets ont été financés pour environ 25 millions d'euros d'aides apportées par VNF, l'Etat, l'ADEME, la CNR, les régions PACA, Ile-de-France et Normandie.